



Le 18 novembre 2024

Objet : Modifications apportées au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de BCE – le 18 novembre 2024

Le présent avis a pour but de vous informer de modifications apportées au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (le « régime ») de BCE Inc. (« BCE ») auquel vous participez déjà ou auquel vous pouvez adhérer à titre de porteur inscrit d'actions ordinaires de BCE qui réside au Canada ou aux États-Unis.

Le 18 novembre 2024, BCE a modifié le régime afin de permettre, à la seule appréciation de son conseil d'administration, l'émission d'actions ordinaires nouvellement émises à un escompte d'au plus 5 % par rapport au cours moyen des actions ordinaires avant la date de versement des dividendes applicable. D'autres modifications ont été apportées au régime afin de se conformer aux règles de la Bourse de Toronto et aux pratiques du marché, ainsi que dans le but de simplifier et de clarifier les modalités du régime. Des mises à jour correspondantes ont été apportées aux renseignements en matière d'impôt dans la notice d'offre canadienne et du prospectus américain de BCE datés du 18 novembre 2024.

BCE prévoit que, à compter du dividende payable le 15 janvier 2025 aux porteurs d'actions ordinaires qui sont admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 décembre 2024, et par la suite jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen (l'« escompte »).

Le régime continue d'offrir aux porteurs admissibles d'actions ordinaires de BCE un moyen efficace d'acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent et en effectuant des versements en espèces facultatifs sous forme d'espèces ou de dividendes sur les actions privilégiées de BCE. Les limites annuelles applicables aux versements en espèces facultatifs, sous forme d'espèces ou de dividendes sur les actions privilégiées, ont augmenté pour passer de 20 000 \$ à 40 000 \$, et les versements en espèces facultatifs sous forme d'espèces doivent être d'au moins 100 \$ par opération. L'escompte ne s'appliquera pas aux achats effectués aux termes de versements en espèces facultatifs.

Avec le présent avis, tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de BCE qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent également un formulaire d'adhésion au régime. **Veillez noter que si vous êtes déjà un participant au régime, aucune mesure n'est requise de votre part pour maintenir votre participation.** Afin de participer à temps au titre du dividende payable le 15 janvier 2025, les actionnaires inscrits doivent faire parvenir leurs formulaires d'adhésion à Compagnie Trust TSX, l'agent du régime (l'« agent »), avant la fermeture des bureaux le 16 décembre 2024.

Il est possible de consulter un exemplaire du régime modifié sur notre site Web, à www.bce.ca, sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC, à www.sec.gov, ainsi que sur le site Web de l'agent, à <https://www.tsxtrust.com/bce/drip>.

Tous les montants en dollars figurant dans les présentes sont libellés en dollars canadiens.

Avis aux investisseurs américains : puisque les participants au régime peuvent recevoir des actions ordinaires nouvellement émises dans le cadre du régime, BCE a déposé une déclaration d'inscription auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») afin d'inscrire les ventes de ces actions ordinaires nouvellement émises aux États-Unis. Un exemplaire du prospectus visant ces ventes peut être consulté sur le site Web de la SEC, à www.sec.gov, sur notre site Web, à www.bce.ca, ainsi que sur le site Web de l'agent, à <https://www.tsxtrust.com/bce/drip>.

Les actions ordinaires de BCE offertes à l'extérieur des États-Unis dans le cadre du régime ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*.

Nous vous remercions de votre inestimable contribution.

Salutations,



Eleanor Marshall
Première vice-présidente et trésorière de BCE Inc. et de Bell Canada